



**CONVOCATION**

Date : 14 octobre 2022  
Affichée le : 14 octobre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 30  
Votants : 33  
Pouvoirs : 1  
Absents : 2

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Affichée et mise en ligne le :  
28 octobre 2022

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR**

**LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**  
31 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BRECH – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absent représenté**

Mme Agnès TELLIER ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LEBREC'H

**Absents**

M. François RAMPON  
Mme Virginie GRANTE

**Secrétaire de séance :** M. Julien DOLFI

Délibération : n° 2022-10-16

**OBJET : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES VISANT À RÉDUIRE LES EMBALLAGES  
ABANDONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la commune de L'Isle-Adam réalise depuis plusieurs années des opérations en matière de réduction des emballages et des détritux abandonnés sur la voie publique.

Considérant qu'afin d'élargir son action, il apparait nécessaire d'établir des partenariats avec les différents acteurs locaux concernés par la lutte contre les incivilités d'abandon des déchets sur la voie publique et dans la nature.

Considérant qu'ainsi le restaurant McDonald's de la Ville de L'Isle-Adam souhaite s'engager avec la commune sur de nouvelles actions de lutte contre ces incivilités, la société McDonald's France s'engageant depuis plus de 20 ans à réduire la quantité, le poids et la taille des emballages et à privilégier les matériaux renouvelables, recyclés et recyclables.

Considérant qu'il convient de signer une convention afin de définir les engagements réciproques des deux parties.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 2 contre,

- **accepte** la conclusion d'une convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec le restaurant McDonald's situé à L'Isle-Adam et la Ville de L'Isle-Adam précisant les conditions d'engagements des deux parties.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221021-2022-10-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221021-2022-10-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022